



# Livret d'accueil

## L'IME du Baobab



Date d'élaboration	2022-2023
Date de présentation au CVS	28/08/24
Date de validation	07/08/24
Numéro de version	1

## Bienvenue !

Chers parents,

L'IME du Baobab vient d'accueillir votre enfant, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Vous trouverez dans ce livret un certain nombre d'informations, vous permettant de mieux nous connaître.

Cette brève présentation vous décrit les principaux aspects de notre travail qui devrait permettre à chacun de s'épanouir, de développer ses compétences et de s'inscrire positivement dans l'environnement dans lequel il est amené à évoluer.

L'ensemble du personnel sera attentif aux besoins de votre enfant et à vos attentes, et mettra à votre disposition ses compétences et sa disponibilité.

**Soyez les bienvenus.**

**Stéphane FOUREAU,**

Directeur du Pôle Enfants – AFL



## Le cadre légal



Le livret d'accueil est institué dans le cadre de la **loi du 02 Janvier 2002** et de l'**article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles**. Il est établi en conformité à la circulaire **DGAS N°138 du 24 mars 2004**.

Le livret d'accueil est remis aux représentants légaux lors de la signature du contrat de séjour après admission du jeune à l'IME du Baobab.

Au livret d'accueil est annexé obligatoirement la charte des droits et libertés des personnes accueillies.

# TABLE DES MATIERES

<b>1. L'Association Frédéric Levasseur</b>	<b>4</b>
1- Présentation de l'Association	4
2- Missions et valeurs de l'Association	4
3- Les établissements et services gérés par l'Association	4
4- L'AFL en quelques chiffres	5
<b>2. Présentation de l'établissement</b>	<b>6</b>
1- Les missions	6
2- Les objectifs de l'accompagnement	6
3- Le public accueilli	6
4- Les modalités d'admission	6
5- L'accompagnement	7
6- Le financement	8
7- Les assurances	8
8- La sortie / La fin de prise en charge	8
<b>3. Les prestations</b>	<b>9</b>
9- Une journée type du semi-internat	13
10- Le projet personnalisé (PP)	14
<b>4. Les moyens</b>	<b>16</b>
<b>5. La participation des familles</b>	<b>17</b>
11- Les rencontres individuelles et les réunions collectives	17
12- Le Conseil de la Vie Sociale : représentation des familles	17
1- Les enquêtes de satisfaction	17
<b>6. DROITS DES PERSONNES ACCUEILLIES</b>	<b>18</b>
2- Confidentialité et accès au dossier	18
3- Informatique et Liberté	18
4- Le recours à une personne qualifiée	18
<b>7. Engagement de l'établissement</b>	<b>19</b>
5- Engagement de l'établissement	19
6- De la personne actrice de son projet à la personne citoyenne	19
7- La Bienveillance et la prévention de la maltraitance	19
8- Vos recours en cas de non-respect de vos droits	20
<b>8. Informations utiles</b>	<b>21</b>
<b>Annexes au Livret d'Accueil</b>	<b>22</b>
Annexe 1 : La charte des droits et libertés de la personne accueillies	22
Annexe 3 : La liste de personne qualifiée	23
Annexe 4 : Fiche de saisine d'une personne qualifiée	24

# 1. L'ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR

## 1- Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levavasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

## 2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Ses actions sont guidées par trois grandes valeurs humaines :



## 3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :



Elle gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

## a) Cartographie

# Répartition géographique des établissements de l'association Frédéric Levasseur



### 1 Siège administratif

et services communs

3, rue Pierre Aubert  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 41 29 23

Direction Générale

Service RH

Service financier

Service logistique

Service patrimoine

Service communication

Service informatique

Service qualité

### Pôle Enfants

#### 2 IME du Baobab

AT / UEEA / Internat / Semi Internat  
1, rue des Saphirs Rivière des Roches  
97412 Bras-Panon  
0262 20 15 49

#### 3 IMS Les champs de Merle

CEAP / AT / SESSAD / IEM  
45, rue Jacques Aubert  
97435 Saint-Gilles-Les-Hauts  
0262 22 73 35

#### 4 IME / SESSAD Levasseur

SEMI DI & TSA / SESSAD DI & TSA  
15, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 29 55 68

#### 5 Pouponnière Sociale Levasseur

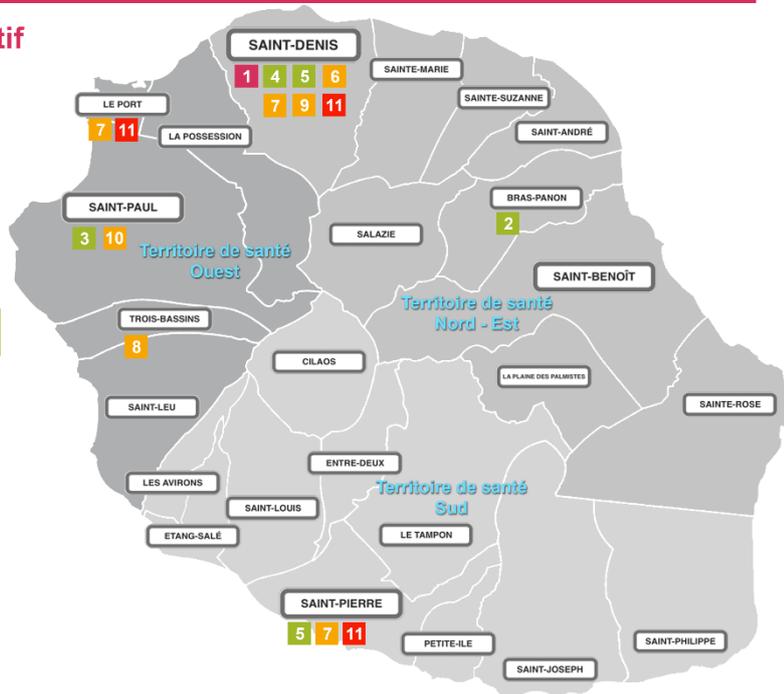
Internat / DAFA

- Antenne Nord

61, rue Labourdonnais  
97400 Saint-Denis  
0262 21 19 04

- Antenne Sud

30, rue Vasco de Gamma  
ZAC OI  
97410 Saint-Pierre  
en cours de construction



#### 11 EA Les TiDalons

Garage / Nettoyage industriel / Cartonnerie / Transport

- Site Nord

14 Bis, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde

- Site Ouest

3, rue Léonus Corré, ZA du Port  
97420 Le Port

- Site Sud

Rue Benoîte Boulard, ZI n°2  
97410 Saint-Pierre  
0262 23 02 24

### Pôle Adultes

#### 6 FHTH Notre Dame de Lourdes

41, allée Avé Maria  
97400 Saint-Denis  
0262 21 11 17

#### 7 ESAT Les TiDalons

Nettoyage industriel / Façonnage / Blanchisserie

Espace vert / Mise à disposition / Ferronnerie

- Site Nord

14, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 28 90 51

- Site Ouest

3, rue Léonus Corré, ZA du Port  
97420 Le Port  
0262 55 93 59

- Site Sud

Rue Benoîte Boulard, ZI n°2  
97410 Saint-Pierre  
0262 25 98 57

#### 8 SAMSAH Austral

86, route du Touring Hotel  
97426 Trois-Bassins  
0262 27 01 27

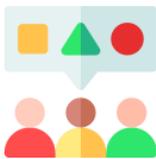
#### 9 FAM Alice Verdin

57, chemin Alfred Mazérieux,  
Pls Saint-François  
97400 Saint-Denis  
0262 94 86 15

#### 10 Mas Annie Gauci

SAP / AT  
72, chemin Saulnier, Tan Rouge  
97490 Saint-Gilles-Les-Hauts  
0262 42 34 34

## 4- L'AFL en quelques chiffres



+ de

**800**

personnes accompagnées  
chaque jour



**45 ans**

d'expérience à vos côtés



+ de

**650**

salariés œuvrant au  
quotidien

## 2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### 1- Les missions

L'IME du Baobab a pour principales missions de :



- Promouvoir le projet de vie de la personne accueillie qui passe par un accompagnement adapté et personnalisé, en partenariat avec sa famille.
- Favoriser l'inclusion sociale de la personne accueillie et privilégier l'utilisation des ressources de son environnement proche et familial.
- Collaborer avec les familles afin de co-construire le projet de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte.

### 2- Les objectifs de l'accompagnement

L'accompagnement **des enfants, adolescents et des jeunes adultes accueillis** à l'IME du Baobab a pour objectifs de :

- Développer les compétences personnelles de chaque jeune,
- Acquérir le maximum d'autonomie,
- Être davantage acteur de son projet de vie,
- Aider le jeune à dépasser ses difficultés en développant ses potentialités.

L'IME du Baobab propose également un **accompagnement auprès des familles**.

### 3- Le public accueilli



L'IME du Baobab est un dispositif d'accompagnement médico-social, dont le but est de soutenir l'inclusion sociale et scolaire des enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans.

Les personnes accueillies présentent des troubles du spectre autistique (TSA). Ces troubles, notamment de la communication et des interactions sociales, peuvent entraîner une restriction des possibilités d'autonomie et d'apprentissage.

### 4- Les modalités d'admission



Les enfants et les jeunes sont orientés vers l'IME par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), à la demande des représentants légaux et parfois en lien avec les établissements médico-sociaux (SESSAD, CAMSP, CMPP...) ou de l'Education Nationale.

Après notification par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), votre enfant est mis sur une liste d'attente. Vous êtes contactés lorsqu'une place se libère. Vous allez rencontrer plusieurs membres de l'équipe pour réaliser la procédure d'admission.

Après cette étape, votre enfant pourra être accueilli sur le dispositif le plus adaptée à ses besoins.

## 5- L'accompagnement

L'IME du Baobab propose plusieurs modalités d'accompagnement : l'internat, le semi-internat, l'accueil temporaire et accompagnement externalisé.

### L'internat :

- L'internat accueille les enfants du lundi à 11h au vendredi à 13h. Il est ouvert 210 jours par an. Chaque personne accueillie bénéficie d'une chambre individuelle.
- Il propose un accompagnement de type séquentiel (modalité souple et modulable en fonction de la situation du jeune).
- Il dispose de 10 places.
- Il accompagne des personnes en provenance de tout le Département de la Réunion.

### Le semi-internat :

- Le semi-internat accueille les enfants les : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h à 15h et les mercredis de 8h à 14h. Il est ouvert 210 jours par an.
- Il propose un accompagnement de type séquentiel (modalité souple et modulable en fonction de la situation du jeune).
- Il dispose de 30 places.
- Il accompagne des personnes en provenance de l'Est de la Réunion : Sainte-Suzanne, Saint André, Saint Benoît, Sainte Anne, Sainte-Rose, la Plaine des palmistes, Salazie, Bras Panon.

### L'accueil temporaire :

- Il propose des séjours courts, avec ou sans hébergement, du lundi au dimanche après-midi (période de vacances scolaires comprise). Il est ouvert sur 310 jours/an.
- Il dispose de 15 places : 10 places avec hébergement et 05 places sans hébergement.
- L'accueil temporaire accueille des personnes en provenance de tout le Département de la Réunion.

### Soutien à la scolarisation et à la professionnalisation :

- En école primaire,
- Collège
- Lycée

### Soutien aux aidants :

- Suppléance à domicile

Guidance et sensibilisation

## 6- Le financement

L'IME est financé à 100% par les caisses d'assurance maladie (prix de journée couvrant la totalité des frais).

## 7- Les assurances

L'établissement a contracté une assurance responsabilité civile. Sont en outre couverts les accidents survenant aux enfants au cours d'activités organisées par l'établissement. Toutefois, les parents sont invités à vérifier que leur assurance « Responsabilité Civile » couvre les dommages corporels et matériels causés à autrui par leur enfant : l'attestation doit être obligatoirement remise à chaque rentrée scolaire.

## 8- La sortie / La fin de prise en charge

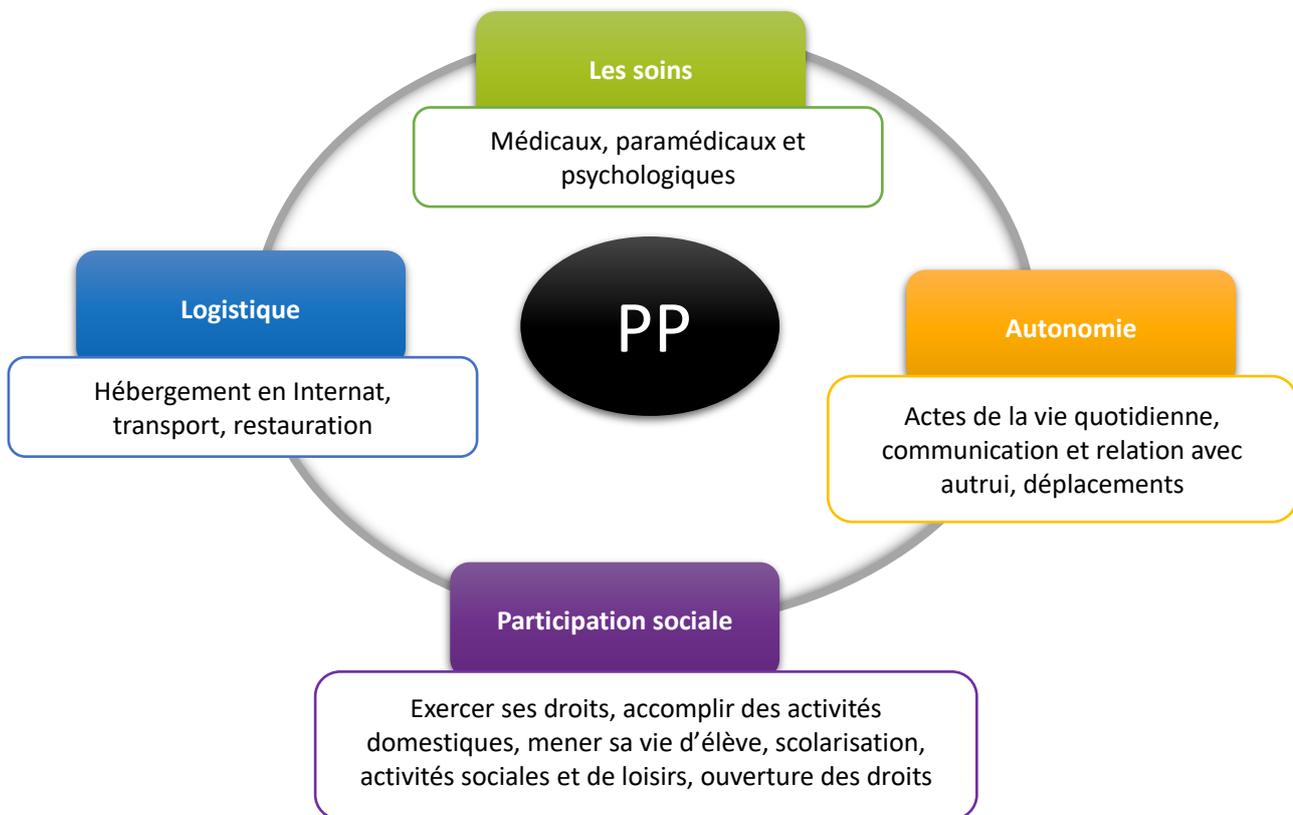
Différentes circonstances peuvent amener la personne accueillie à quitter l'établissement. Quelles qu'en soient les raisons, le départ doit se préparer par un accompagnement adapté. L'équipe prendra alors le temps de communiquer avec les partenaires, professionnels pour dégager ensemble, une solution mieux adaptée à la situation de la personne accueillie.

L'accompagnement prend fin :

- Au 20ème anniversaire du jeune obligatoirement (sauf si le jeune bénéficie de l'Amendement CRETON).
- À la demande de la famille.
- À la demande de l'établissement (si non-respect du contrat de séjour).

### 3. LES PRESTATIONS

Afin d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins du public accueilli, l'IME du Baobab offre différentes prestations en 4 grands domaines :



#### a) L'accueil

Les prises en charge des personnes accueillies s'organisent à partir de 6 unités de vie implantées sur un terrain de plus de 4000 mètres carrés. Chaque villa accueille entre 6 et 10 personnes.

Les différentes modalités d'accueil sont :

- **L'accueil de jour (semi-internat) :** les jeunes sont accueillis dans des villas de type pavillonnaire. Elles sont pourvues d'une cuisine, d'une salle de bain et de salles d'activités. Les villas sont fonctionnelles pour permettre divers apprentissages liés aux activités de la vie quotidienne. Leur implantation sur un terrain proche de la ville favorise les actions d'intégration sociale ainsi que l'accès aux structures publiques. Les unités de vie accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes selon les axes de travail prioritaires, à temps complet ou partiel.
- **L'accueil de nuit (internat et accueil temporaire) :** Chaque enfant ou adolescent, selon ses besoins, capacités et difficultés, dispose d'une chambre individuelle ou chambre double. Celle-ci est aménagée avant chaque séjour afin qu'elle soit la plus fonctionnelle et confortable possible, selon le degré d'autonomie de la personne accueillie et son profil sensoriel. L'ensemble des

professionnels veille à mettre en place une organisation favorisant le respect de l'intimité et le bien-être de la personne accueillie, de jour comme de nuit. En accueil temporaire, les heures de transport aller et retours, les créneaux d'accompagnement, sont décidés avec les familles ou partenaires, les cas échéant. Elles sont fixées en fonction des disponibilités de la personne accueillie par rapport à ses autres prises en charge, et du temps de préparation de séjours nécessaires à l'équipe éducative. Les séjours de trois à quatre jours sont privilégiés, afin de garantir une répartition équitable des places pour la centaine d'enfants et adolescents de l'île pour lesquels les aidants familiaux sont en demande de répit.

## b) Les soins

L'IME du Baobab dispensent les soins nécessaires selon l'état de santé de la personne accueillie.

- **Soins médicaux :** L'équipe évalue, accompagne et oriente la personne accueillie vers des dispositifs de soins. Une coordination dans les parcours de soin est réalisée en lien avec les partenaires. Le personnel infirmier délivre des soins d'hygiène de confort, les soins à visée préventive, curative et éducative
- **Soins paramédicaux :** Selon les besoins de la personne accueillie, des prestations de rééducation peuvent être demandées sur prescriptions médicales en lien avec les partenaires.
- **Aide psychologique :** Une aide psychologique est proposée à la personne accueillie ainsi qu'à sa famille



## c) L'accompagnement à l'autonomie

- **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :** l'équipe favorise le bien-être de la personne accueillie dans tous les actes de sa vie quotidienne. Elle l'accompagne dans les soins, favorise son autonomie selon ses besoins et ses capacités.
- **Accompagnement pour la communication et la relation avec autrui :** l'IME du Baobab favorise la socialisation de la personne accueillie. L'équipe interagit avec l'enfant pour stimuler son langage. Elle peut lui proposer et/ou l'orienter vers des accompagnements spécifiques selon ses besoins (rééducation orthophonique, ...).
- **Accompagnement dans les déplacements :** se déplacer de manière autonome et en sécurité.



## d) L'accompagnement à la participation sociale

- **Accompagnement pour exercer ses droits et libertés** : l'équipe fait valoir les droits de la personne accueillie et s'assure du respect de ses besoins. L'équipe accompagne les parents vers les services de droits communs pour faire valoir leurs droits.
- **Accompagnement pour accomplir des activités domestiques** : l'équipe accompagne la personne accueillie dans l'autonomisation, l'apprentissage des tâches à responsabilité (mettre la table, vider le lave-vaisselle, faire les courses, lessive à la main, passer le balai...).
- **Accompagnement pour mener sa vie d'élève ou d'apprenti** :
  - Scolarisation en dispositifs externalisés : école, collège, lycée
  - Mise en immersion professionnelle : stage de découverte des métiers.
- **Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs** : dans le cadre de la vie en collectivité, l'IME du baobab favorise la relation de la personne accueillie avec les autres personnes accompagnées notamment à travers des activités de loisirs (activités collectives, activités socio-culturelles et sportives, sorties, séjours...).
- **Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements** : Il s'agit :
  - De l'accompagnement pour permettre une utilisation autonome des transports en commun
  - Le soutien pour la connaissance des règles de la circulation routière, en tant que piéton ou en tant que conducteur (préparation de la passation des épreuves de sécurité routière)
  - Apprentissage des règles de sécurité lors des déplacements en véhicule
- **Accompagnement pour l'ouverture des droits (pour l'enfant et sa famille)** : cette prestation rassemble l'ensemble des accompagnements effectués en faveur de la personne accueillie afin de s'assurer que celle-ci bénéficie de l'ensemble des droits, allocations et aides auxquels sa situation lui permet de prétendre.



## e) Les prestations logistiques

- **L'Hébergement en Internat** : L'Internat offre un hébergement à certains jeunes qui n'ont plus la possibilité de vivre dans leur propre famille lorsque souvent la pathologie s'impose au détriment de toute vie familiale supportable. L'internat est aussi une alternative :
  - Au placement familial spécialisé où la lourdeur du handicap s'inscrit rapidement en rejet,



- Aux établissements de santé mentale pour enfants ou jeunes adultes.

L'internat existe également en mode « séquentiel ». Il offre un hébergement sur une durée déterminée pour l'accueil ponctuel de jeunes bénéficiant déjà d'un accompagnement (semi – internat) afin de travailler des objectifs bien précis en lien, dans la majorité des cas, avec le développement de l'autonomie personnelle et / ou domestiques, ne pouvant être travaillés qu'en situation d'hébergement.



- **La restauration :** Les repas sont fournis par l'établissement grâce à une production par la cuisine interne, selon la réglementation liée à l'hygiène et la sécurité alimentaire. Les régimes alimentaires spécifiques pour raisons de santé, pratiques culturelles et religieuses, sont pris en compte. Les menus sont réalisés à l'avance et envoyés aux familles.

Le temps de repas se déroule dans le cadre de groupes restreints (moins de dix personnes), en vue de privilégier une ambiance calme et conviviale.

Dans le cadre de projets spécifiques, les repas peuvent être pris à l'extérieur, des pique-niques peuvent être préparés par le service de cuisine, ou il peut être proposé aux personnes accueillies des sorties au restaurant.



- **Le transport de la personne accueillie :** Le transport des personnes accueillies est assuré par l'établissement par le biais de deux prestataires de service : le GIHP et l'Entreprise Adaptée "les Tidalons". Chaque personne accueillie est transportée, aller et retour, de son domicile vers l'établissement. Dans chaque véhicule, un accompagnateur peut être prévu pour assurer la sécurité des enfants et du conducteur.

L'organisation du transport pour l'accueil temporaire est réalisée en concertation avec les familles, les professionnels et lorsque cela est nécessaire, la structure d'origine du bénéficiaire. La configuration des transports est réfléchie en vue de limiter le temps de trajet et favoriser son bien être par rapport aux difficultés éventuelles liées à sa pathologie (proximité physique avec les autres, repérage spatio-temporel, temps d'attente).

L'IME du Baobab dispose de : 9 voitures de 5 places et 4 minibus.



- **L'entretien des locaux :** L'entretien des espaces collectifs et individuels est assuré quotidiennement par du personnel formé et qualifié, selon des procédures respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

L'organisation de l'entretien des espaces est réalisée en fonction des caractéristiques et des besoins du public. Il s'agit de prévenir les difficultés éventuelles générées par le bruit des appareils de nettoyage ainsi que les allées et venues des intervenants.



- **La buanderie :** L'entretien des vêtements personnels est assuré par les familles. L'établissement néanmoins d'une buanderie pour l'entretien du linge de maison et en cas de nécessité pour les jeunes.



Les affaires personnelles doivent être étiquetées et un inventaire doit être réalisé de manière à prévenir les pertes.

## 9- Une journée type du semi-internat

<b>8h00 à 8h30</b>		<p>8h : Accueil</p> <p>8h15 : Regroupement du matin</p> <p>8h30 : Goûter</p>
<b>9h</b>		<p>Prises en charges éducatives, pédagogiques, paramédicales...entrecoupées d'une récréation.</p>
<b>11h45</b>		<p>Regroupement du midi</p>
<b>12h</b>		<p>Déjeuner</p>
<b>13h30</b>		<p>Prises en charges éducatives, pédagogiques, paramédicales.</p>
<b>14h45</b>		<p>Regroupement de l'après midi</p>
<b>15h00</b>		<p>Retour au domicile</p>

### Mon projet personnalisé, c'est quoi ?



**Le projet personnalisé (PP) permet d'être acteur de sa vie dans l'établissement**

Le PP sert à dire comment l'établissement doit m'accompagner.

C'est comme un contrat entre moi et l'établissement.

Le PP est écrit sur un document.



Mon PP doit tenir compte de mon projet de vie.

Mon projet de vie sert à exprimer mes besoins, mes envies et mes objectifs pour ma vie.

Le PP permet :

- Un accompagnement adapté à ma situation,
- D'améliorer ma qualité de vie,
- D'être acteur de ma vie.



Le PP est obligatoire dans les établissements. La loi dit qu'il doit être créé dans les 6 mois suivants mon arrivée dans l'établissement. Mon projet personnalisé peut changer. Les professionnels doivent respecter les changements.

Le projet personnalisé constitue le centre du travail engagé avec l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte et sert de fil conducteur à son accompagnement tout au long de son séjour dans l'établissement.

C'est un document en perpétuelle évolution qui permet une bonne lisibilité et laisse une traçabilité des actions mises en œuvre individuellement auprès des personnes accueillies.

Ce document peut être consulté à tout moment tant par les professionnels que les personnes accueillies, ses parents ou ses aidants, ou bien encore par les autorités de contrôle habilitées.

Ce document fait apparaître :

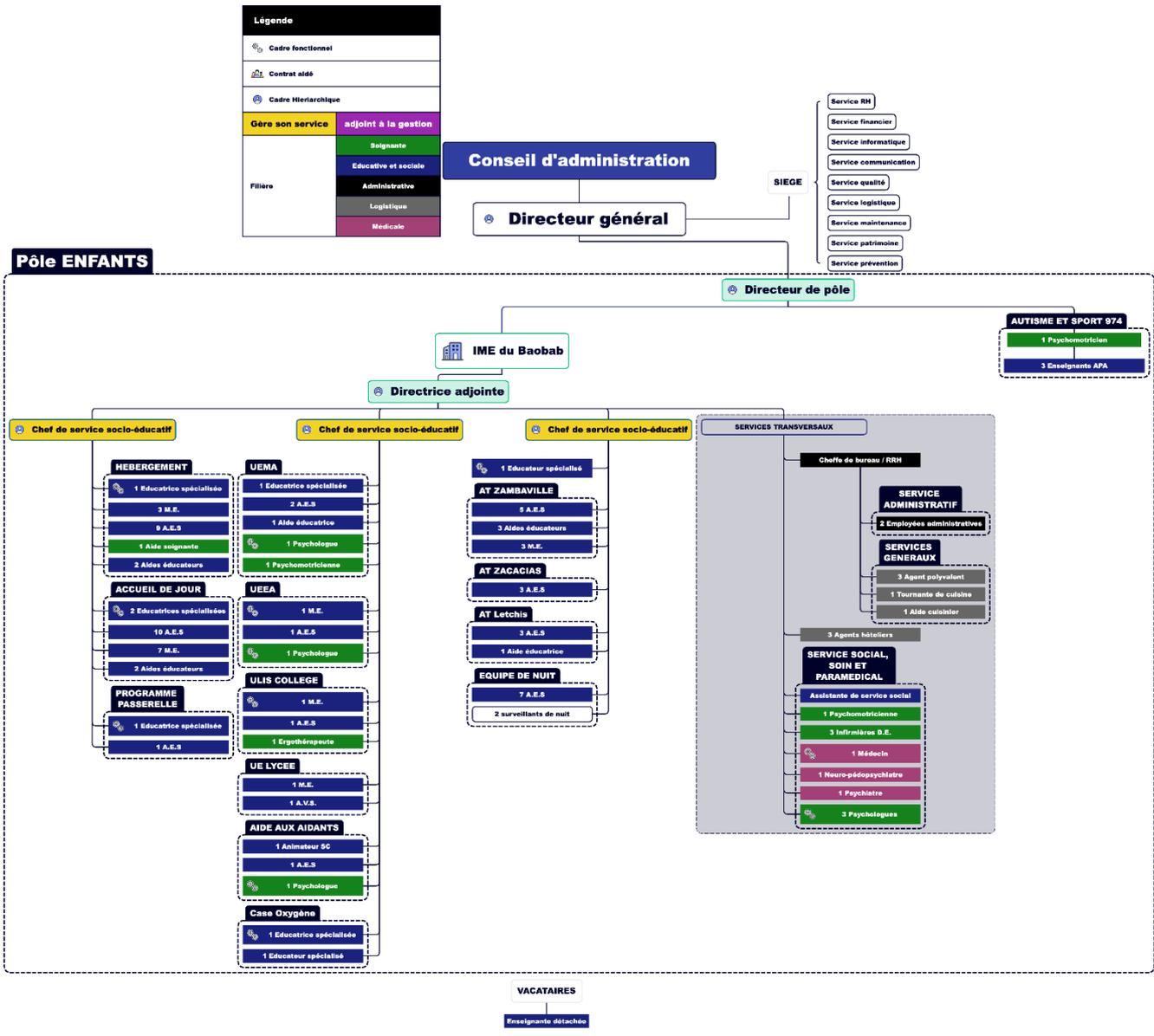
- Les besoins de la personne accueillie,
- Les attentes des parents,
- Les propositions et les réponses éducatives et/ou thérapeutiques,
- Les stratégies de mise en œuvre,
- L'évaluation des effets produits,
- Les perspectives pour de la personne accueillie.

L'élaboration du projet personnalisé se déroule en 4 phases :

 <p>1er repérage des besoins et attentes de la personne</p>	<p><u>Repérage lors des premiers contacts avec le jeune:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite des locaux</li> <li>• Premier entretien</li> </ul>
 <p>Co-construction du projet personnalisé</p>	<p><u>Pendant la période découverte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des souhaits et demandes du jeune et de sa famille</li> <li>• Observations des professionnels (analyse des besoins)</li> </ul> <p><u>A l'issue de la période de découverte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation des objectifs du projet et les moyens à mettre en œuvre</li> <li>• Validation du projet personnalisé par la personne accueillie, sa famille et l'établissement.</li> </ul>
 <p>Mise en œuvre du projet personnalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des actions en fonction des priorités</li> <li>• Suivi régulier du projet avec la personne accueillie et sa famille</li> </ul>
 <p>Co-évaluation du projet personnalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan intermédiaire</li> <li>• Révision annuelle du projet avec le jeune, sa famille, les professionnels de l'établissement et les partenaires             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation du projet personnalisé</li> </ul> </li> </ul>

# 4. LES MOYENS

## a) Le personnel



## 5. LA PARTICIPATION DES FAMILLES



### 11- Les rencontres individuelles et les réunions collectives

Différentes réunions collectives (café des parents) et rencontres individuelles sont proposées aux familles durant l'année.

Des rencontres individuelles peuvent être réalisées :

- A l'admission
- Lors des entretiens réguliers (2 fois par an minimum)
- Lors des rencontres avec le coordinateur de parcours, la psychologue, le psychomotricien, l'orthophoniste et l'enseignant, l'assistante sociale
- Pour gérer ensemble les questions d'ordre matériel ou démarches administratives
- Pour une question plus particulière adressée au psychiatre, médecin...

En dehors de ces temps de rencontre l'équipe reste à la disposition des parents pour tout sujet concernant leur enfant.

### 12- Le Conseil de la Vie Sociale : représentation des familles



Un conseil de la vie sociale a été instauré, et se réunit quatre fois par année. Il est composé de :

- 6 parents élus par les familles (3 titulaires et 3 suppléants),
- 4 représentants des personnes accueillies
- 3 représentants des salariés (2 titulaires et 1 suppléant),
- Le Directeur de l'IME du Baobab,
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire,
- 1 représentant de la Mairie de Bras Panon chargé du handicap.

Les mandats sont de trois ans. Le conseil n'est pas un organe décisionnel, mais il donne son avis et fait des propositions sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

### 1- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations proposées et de faire progresser leur qualité. Chaque année, un questionnaire de satisfaction est adressé aux personnes accueillies, aux représentants légaux et à leur famille. Les résultats de ces enquêtes annuelles sont présentés au CVS.

## 6. DROITS DES PERSONNES ACCUEILLIES

### 2- Confidentialité et accès au dossier

Toutes les informations relatives à la prise en charge des personnes accueillies sont rassemblées dans un dossier personnalisé dont le contenu est couvert par la **confidentialité** ou **le secret médical**.

L'accès au dossier, pour les titulaires de l'autorité parentale, est possible sur demande auprès de la Direction. Un accompagnement sera proposé pour la consultation des différentes pièces du dossier.

### 3- Informatique et Liberté

L'établissement dispose d'un traitement informatisé destiné à gérer plus facilement :

- le dossier administratif, médical et de prise en charge,
- les travaux statistiques nécessaires pour mesurer l'activité de l'établissement.

Par ailleurs, les données personnelles nécessaires à la facturation des frais de séjour sont transmises par voie électronique aux caisses d'assurance maladie. Sauf opposition du bénéficiaire et sa famille, certains renseignements nominatifs feront donc l'objet d'un enregistrement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté », nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en vous adressant à la Direction de l'établissement.

### 4- Le recours à une personne qualifiée

**Selon l'article L 311 - 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :**

« Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil Départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ».

**(Liste disponible auprès du secrétariat de l'IME et remise avec le dossier d'admission).**

**Les missions de la personne qualifiée :** aider les usagers à faire valoir leurs droits dans leurs rapports avec l'institution, prodiguer des conseils aux usagers et les orienter dans leurs démarches, aider les personnes à formaliser une réclamation par écrit auprès des tutelles, informer les usagers sur leurs droits vis-à-vis de l'institution d'accueil.

## 7. ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

### 5- Engagement de l'établissement

L'IME du Baobab s'engage à :

- Respecter les principes éthiques et déontologiques fixés par la charte des droits et des libertés
- Élaborer et remettre à la personne accueillie ou son représentant légal, le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement
- Mettre à disposition des personnes accueillies ou à son représentant légal les coordonnées des défenseurs des droits susceptibles de les aider à faire valoir leurs droits
- Chaque personne accueillie ou son représentant légal peut avoir accès au dossier selon les modalités prévues par **la loi 2002-2** et la réglementation.

### 6- De la personne actrice de son projet à la personne citoyenne

L'IME du Baobab a fait le choix de travailler en référence à la Convention Internationale des droits de l'enfant adoptée par l'O.N.U. en 1989.

Nous nous sommes donné les moyens pour que s'exerce cette citoyenneté en prenant en compte chacun comme sujet, acteur et citoyen, dans sa communauté de vie.

L'établissement reconnaît chaque enfant et chaque jeune comme unique et particulier. Il est soutenu et encouragé :

- A mieux se connaître comme sujet,
- A construire sa propre identité pour mieux se différencier,
- A reconnaître ses potentialités,
- A opérer ses propres choix,
- A exprimer ses difficultés, et ce dans tous les lieux de prise en charge.

L'établissement s'appuie sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), sur la loi 2005 relatif à la participation sociale et la citoyenneté de la personne.

### 7- La Bienveillance et la prévention de la maltraitance



L'IME du Baobab met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé. Les recommandations garantissent le respect des droits des personnes accueillies, de leurs choix et la personnalisation de l'accompagnement. C'est ce qu'on appelle la bienveillance.



L'AFL sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bienveillance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation et des séances de réflexion et d'échanges.

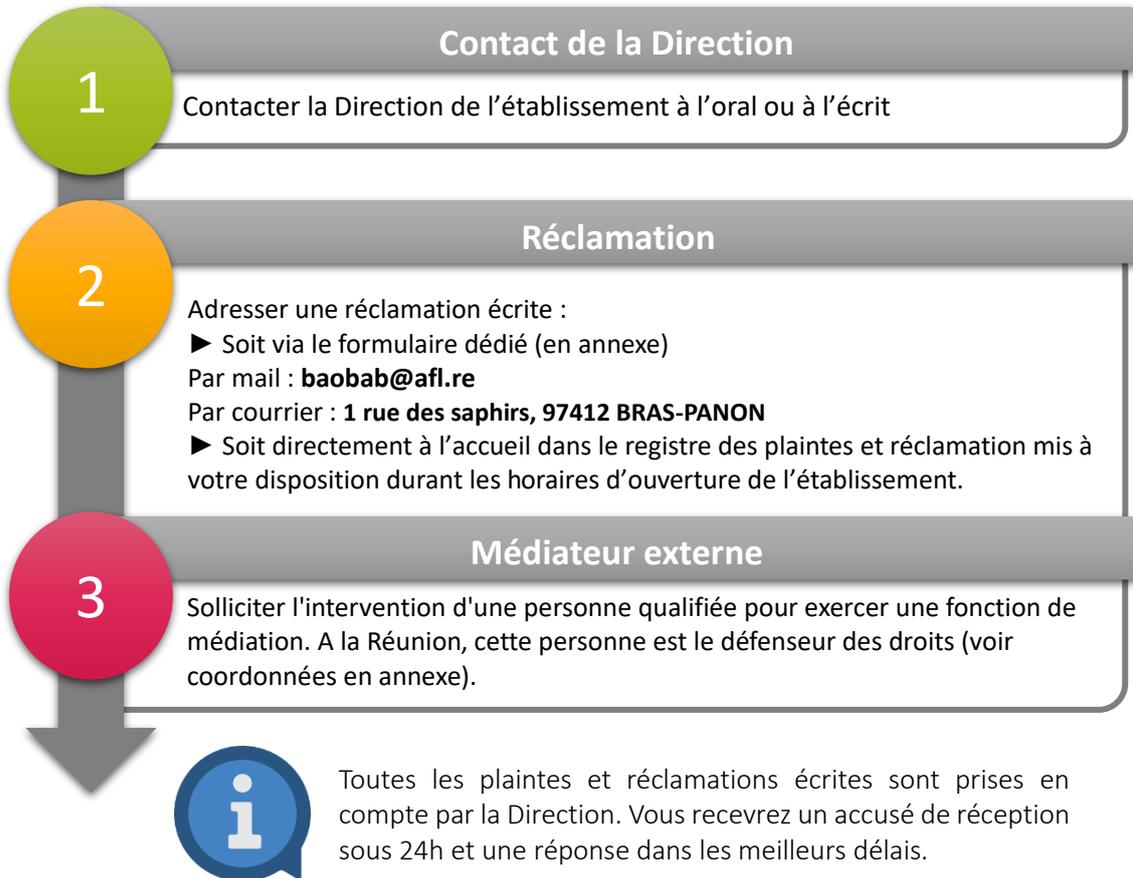
Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous pouvez appeler le numéro mis en place

par l'État, le 3977 ou vous rendre à l'adresse suivante :  
<https://3977.fr/nous-contacter/>

## 8- Vos recours en cas de non-respect de vos droits

RESPECT

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction disciplinaire ou n'importe quelle décision concernant votre accompagnement, vous pouvez :



## 8. INFORMATIONS UTILES

### 1) Localisation



Le bureau se situe au 1 rue des Saphirs 97412 BRAS-PANON.

### 2) Horaires et jours d'ouverture



L'accueil est ouvert et joignable de 8h à 16h du lundi au vendredi. En dehors de ces horaires, vos appels sont redirigés automatiquement vers le numéro d'astreinte.

### 3) Comment nous contacter



**PAR TELEPHONE**

**0262 20 15 49**



**PAR MAIL**

**[baobab@afl.re](mailto:baobab@afl.re)**



**PAR COURRIER**

**1 rue des Saphirs 97412  
BRAS-PANON**

**Association Frédéric Levasseur - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001**  
Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : [afl@afl.re](mailto:afl@afl.re) - <https://associationfredericlevasseur.re/>

## Annexe 1 : La charte des droits et libertés de la personne accueillies

### 1. Le droit à un accompagnement

J'ai droit à un accompagnement, tel que je suis



### 2. Droit à une aide adaptée

J'ai le droit à une aide personnalisée, tout au long de ma vie



### 3. Droit à l'information

J'ai le droit à une information simple et complète :

- Sur mon accompagnement
- Sur mes lieux de vie
- Sur les possibilités d'accompagnement
- Sur le respect de ma vie personnelle



### 4. Libre participation de la personne

- Je dois recevoir des informations facile à comprendre sur mon accompagnement
- J'ai le droit à un projet personnalisé
- Il s'appelle le PP
- J'ai le droit d'être aidé



### 5. Droit de refus

- Je peux dire non aux aides proposées
- Je peux en demander le changement



### 6. Droit au respect des lieux familiaux

J'ai le droit à une aide pour maintenir mes liens familiaux



### 7. Liberté de croyance

J'ai le droit au respect de ma religion



### 8. Droit à la protection

Mes informations personnelles sont privées

Je dois donner mon accord pour les partager

J'ai le droit :

- d'être protégé
- d'être en sécurité
- j'ai le droit aux soins



### 9. Droit à l'autonomie

- Je peux circuler librement
- Je peux être accompagné si j'en ai besoin
- Je peux avoir une vie sociale en dehors de mon établissement
- Je dispose de tous mes biens et de mon salaire à ma majorité sauf si le juge dit non



### 10. Principe de prévention et de soutien

- J'ai le droit à un soutien dans les moments importants
- Le soutien peut être celui de ma famille
- Le soutien peut être celui des professionnels



### 11. Droit à la citoyenneté

L'établissement doit m'aider

- à connaître mes droits
- à respecter mes devoirs



### 12. Dignité et intimité de la personne

J'ai le droit à :

- une intimité
- une vie affective et sexuelle



Adaptation de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

\*Logo européen FALC : **Facile A Lire et à Comprendre**

## Annexe 3 : La liste de personne qualifiée

LE DÉFENSEUR  
DES DROITS



Comme la liste des personnes qualifiées à la Réunion n'est pas encore établie, pour faire valoir vos droits, ci-dessous la liste des défenseurs des droits sur le Département

Mis à jour le		14/02/2024	
Secteur	Nom et fonctions	Permanence (accueil du public sur RDV)	Coordonnées
<b>Bras Panon</b> Point d'accès au droit de Bras-Panon	<b>Karine HOAREAU</b>	Mercredi : après-midi	5 bis rue Azema - Rivière du Mat les Hauts 97412 BRAS PANON Tel : 02 62 58 55 59
<b>Le Port</b> Maison du citoyen du Port	<b>Michel CHANE SAN</b>	Vendredi : matin	37 avenue Raymond Vergès 97420 LE PORT Tel : 02 62 71 22 27
<b>Le Tampon</b> Maison de justice et du droit	<b>Claude MAILLOT</b>	Vendredi : journée	155, avenue de l'Europe - ZAC Chatoire 97430 LE TAMPON Tel : 02 62 57 31 26
<b>Saint-André</b> Point d'accès au droit de Saint-André	<b>Karine HOAREAU</b>	Mardi : après-midi	Domaine de vanille 470 rue de la Gare - Bât. G 97440 SAINT-ANDRE Tel : 02 62 58 11 91
<b>Saint-Denis</b> Antenne de justice et du droit des Camélias	<b>Laurent SANTAMARIA</b>	1er et 3ème Mercredi : journée	1-7 allée des Bureaux 97400 SAINT-DENIS Tel : 06 93 92 63 30
<b>Saint-Paul</b> Maison de justice et du droit de Saint-Paul	<b>Nicole ROUCHAUD</b>	Lundi : après-midi Mercredi : après-midi	30, quai Gilbert 97460 SAINT-PAUL Tel : 02 62 45 42 98
<b>Sainte-Marie</b> Maison intercommunale des services de Beauséjour	<b>Marietta LEROUX</b>	Mardi : après-midi Sur rendez-vous : maisonsdeservices@ville-saintemarie.re	225 rue du Marché de Beauséjour 97438 SAINTE-MARIE Tel : 02 62 80 02 40
<b>Sainte-Suzanne</b> Point justice de Sainte-Suzanne	<b>Marietta LEROUX</b>	Mardi : matin	1 rue Isnelle Amelin 97441 SAINTE-SUZANNE Tel : 02 62 52 35 23

## Annexe 4 : Fiche de saisine d'une personne qualifiée

**Je soussigné(e) :** Madame, Monsieur,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

**Demande la saisine de M** .....  
**personne qualifiée, pour faire valoir mes droits dans le différend qui m'oppose à :**

**L'établissement/service social ou médico-social :** .....

Nom : .....

Adresse : .....

**Résumé des motifs de la saisine :**

(Ce résumé peut être accompagné d'un courrier plus détaillé et d'éventuels justificatifs).

**Fait à** .....

**Le** ...../...../20.....

**Signature :**  
(Nom et qualité du signataire)

